



Heidelberg Materials France Granulats

Secteur Pays de la Loire
3 rue du Charron, CS 90412
44804 Saint-Herblain cedex

A l'attention de M. Serge BORDAGE
Unité Interdépartementale Anjou Maine
Pôle carrières
Rue du Cul d'Anon - Parc d'activités Angers / Saint-
Barthélemy
CS 80145
49183 Saint-Barthélemy-d 'Anjou Cedex

Le 28 mai 2026

Objet : Installations classées - Demande d'autorisation environnementale d'exploiter de la Société Heidelberg Materials France Granulats relative à une carrière de roches meubles (sables et graves du Cénomanien) et des installations connexes (traitement des matériaux par lavage criblage, recyclage de stockage de déchets inertes par concassage criblage et chaulage) situées près du lieu-dit « Les Grandes Biousses » aux Alleuds et à Chavagnes-les-Eaux sur les communes de Brissac-Loire-Aubance et Terranjou.

AIOT 0006303244

Réponse au courrier du 6 mai 2026 - Justifications

Copie : Préfecture - Bureau des procédures environnementales et foncières

Monsieur,

Faisant suite à notre courrier du 20 mai 2026 accusant réception de la recevabilité notre dossier en objet, vous trouverez en suivant des éléments justificatifs complémentaires.

Nous avons en effet annoncé que nous allions décaler l'activité de recyclage sur les terrains de l'extension sur la commune de Terranjou, où le PLU est compatible avec l'activité, dans l'attente de la modification du PLU de Brissac Loire Aubance.

Vous trouverez en pièce joint les éléments permettant de justifier du moindre impact de cette modification temporaire d'implantation, ne remettant pas en cause les conclusions de l'étude d'impact.

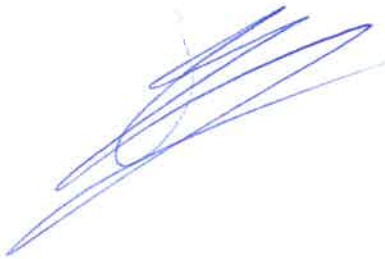
Siège social

Tour Alto, 4 place des Saisons, 92400 Courbevoie
S.A.S au capital 18 675 840 euros

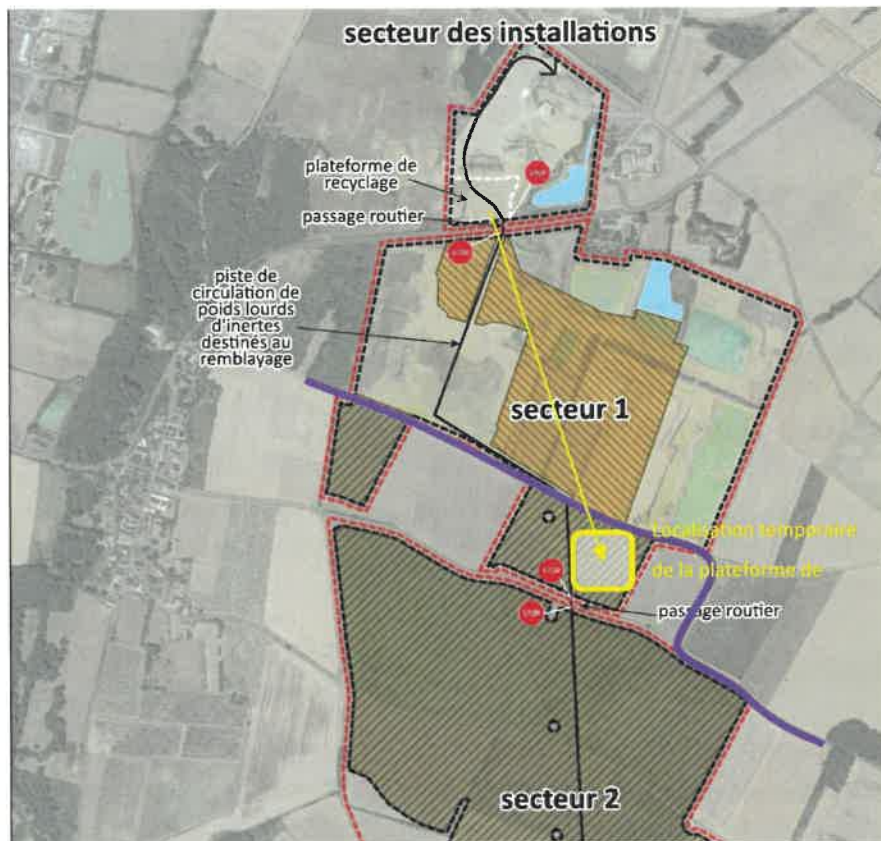
Siren 572 165 652 RCS Nanterre N° TVA intracommunautaire : FR 03 572165 652

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Saint-Herblain

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Localisation envisagée de l'installation de recyclage



Les éléments de l'installation seront positionnés plus au sud, sur le territoire de la commune de Terranjou, dans l'attente de la modification du PLU de Brissac Loire Aubance. Une fois le PLU compatible, les infrastructures regagneront la position initialement envisagée.

Evolution des impacts vis-à-vis du milieu humain.

Ce positionnement éloigne l'installation de recyclage des habitations les plus proches (Grandes et Petites Biousses). Les riverains seront donc moins exposés aux émissions acoustiques et de poussières.

Pour ce qui a trait au trafic, les camions emprunteront la piste interne, aucun trafic supplémentaire n'aura lieu sur le réseau routier local. Des traversées supplémentaires de la RD 90 auront lieu, en plus de celles déjà effectuées pour amener les déchets inertes non recyclables pour remettre en état les zones extraites. Comme indiqué dans le dossier, HMFG estime à environ 10% la part de matériaux reçus pouvant être valorisés. Il y aura donc environ 10% de traversées en plus sur la RD 90. Cette augmentation ne remet pas en cause la convention établie entre HMFG et le gestionnaire de la route.

Evolution des impacts vis-à-vis du milieu physique

Aucune évolution n'est attendue. Le recyclage n'utilise ni la ressource en eau ni la ressource minérale naturelle.

Evolutions des impacts vis-à-vis du patrimoine culturel et naturel

Aucune évolution n'est attendue. La présence des merlons et le fait que les terrains soient déjà anthropisés, avec des infrastructures de carrières d'ores et déjà présentes (convoyeur, scalpeur, engins, ...) n'amène pas à revoir les conclusions de l'étude d'impact.

Evolution des impacts vis-à-vis du milieu naturel

Aucune évolution n'est attendue, les terrains visés pour accueillir temporairement la plateforme sont situés au sein de l'emprise ayant fait l'objet de l'étude sur le milieu naturel. Aucune mesure ERCA n'est remise en cause du fait de ce déplacement.

Conséquences sur le projet d'exploitation

Les infrastructures de recyclage seront positionnées sur des terrains non encore extraits. HMFG ambitionne une modification rapide du PLU de Brissac Loire Aubance, et donc leur déplacement rapide dans le secteur initialement envisagé. Le phasage d'extraction, la remise en état, le plan de gestion des déchets d'extraction et les montants des garanties financières ne sont donc pas remis en cause.